oeth ASSOCIATION
OBJECTIF EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS
Forts de nos différences

FICHE PRATIQUE N°3

GÉRER UNE RESTRICTION D'UN SALARIÉ

Gérer une restriction permet d'anticiper l'inaptitude d'un salarié et d'éviter les répercussions sur lui-même et sur le collectif de travail.

COMMENT GÉRER UNE RESTRICTION ?

Travailler ensemble et appliquer les règles suivantes :

- une restriction n'est pas une incapacité à faire mais une capacité à faire autrement ;
- la déficience de l'un ne peut être compensée par l'autre.

Analyser la situation, c'est-à-dire en repérant l'ensemble des déterminants de cette situation. Souvent, la solution se trouve dans l'environnement du salarié.

Mettre en avant ce que peut encore faire le salarié avec des restrictions médicales.

Initier la recherche d'un nouveau projet professionnel.

Rechercher des solutions techniques, organisationnelles, de reclassement interne, de formation à visée interne ou externe.

Sachez que le médecin du travail peut utiliser la restriction médicale comme une alerte sur une inaptitude à venir. Il est donc important de suivre la méthodologie de recherche de solutions.

Une bonne gestion des restrictions médicales assure une bonne culture de prévention des TMS, et un bon suivi du DUERP, Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels.

AVEC QUI LES ANTICIPER ?

- Le salarié
- Service RH
- Référent handicap
- Le collectif
- Médecin du travail
- Un prestataire : ergonome, spécialiste de l'organisation du travail, cellule de maintien en emploi

Une question ? Un conseil ? L'association OETH vous accompagne dans vos démarches de recrutement, d'intégration et de maintien dans l'emploi de personnes en situation de handicap, ainsi que dans la mise en place et le déploiement de vos politiques handicap.

Contactez votre conseiller OETH au 01.40.60.58.58